

223C1919  
FR0013183985-FS0908

24 novembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**GENSIGHT BIOLOGICS S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2023, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 novembre 2023, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations<sup>1</sup> et Bpifrance Investissement<sup>2</sup>, laquelle agit pour le compte du Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares dont elle assure la gestion, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A. et détenir indirectement 2 399 681 actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A. représentant autant de droits de vote, soit 3,67% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
EPIC Bpifrance (en direct)	0	0
Bpifrance Participations <sup>1</sup>	1 190 490	1,82
Bpifrance Investissement <sup>2</sup> (en sa qualité de société de gestion du Fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares)	1 209 191	1,85
<b>Total EPIC Bpifrance</b>	<b>2 399 681</b>	<b>3,67</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société GENSIGHT BIOLOGICS<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 49,2 % par la Caisse des Dépôts et de 49,2 % par l'EPIC Bpifrance.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 65 309 073 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 21 novembre 2023 sous le numéro 23-481 et communiqué de la société GENSIGHT BIOLOGICS du 21 novembre 2023.